

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations 2023/24

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres
Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossiers

Le Service Départemental pour les Personnes en situation de Handicap

Le CDOS 13

La Maison Départementale des Aidants

La Conférence des financeurs



Les subventions aux associations

98

Millions d'€ attribués en 2022

Plus de

7 000

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Guide des aides aux associations

QUAND LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE, C'EST LA PROVENCE QUI GAGNE

GUIDE DES AIDES AUX
ASSOCIATIONS

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assos/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les dates clés : dossiers 2024

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



Tout dossier non complété avant la date limite du 1^{er} juillet 2024 sera rejeté



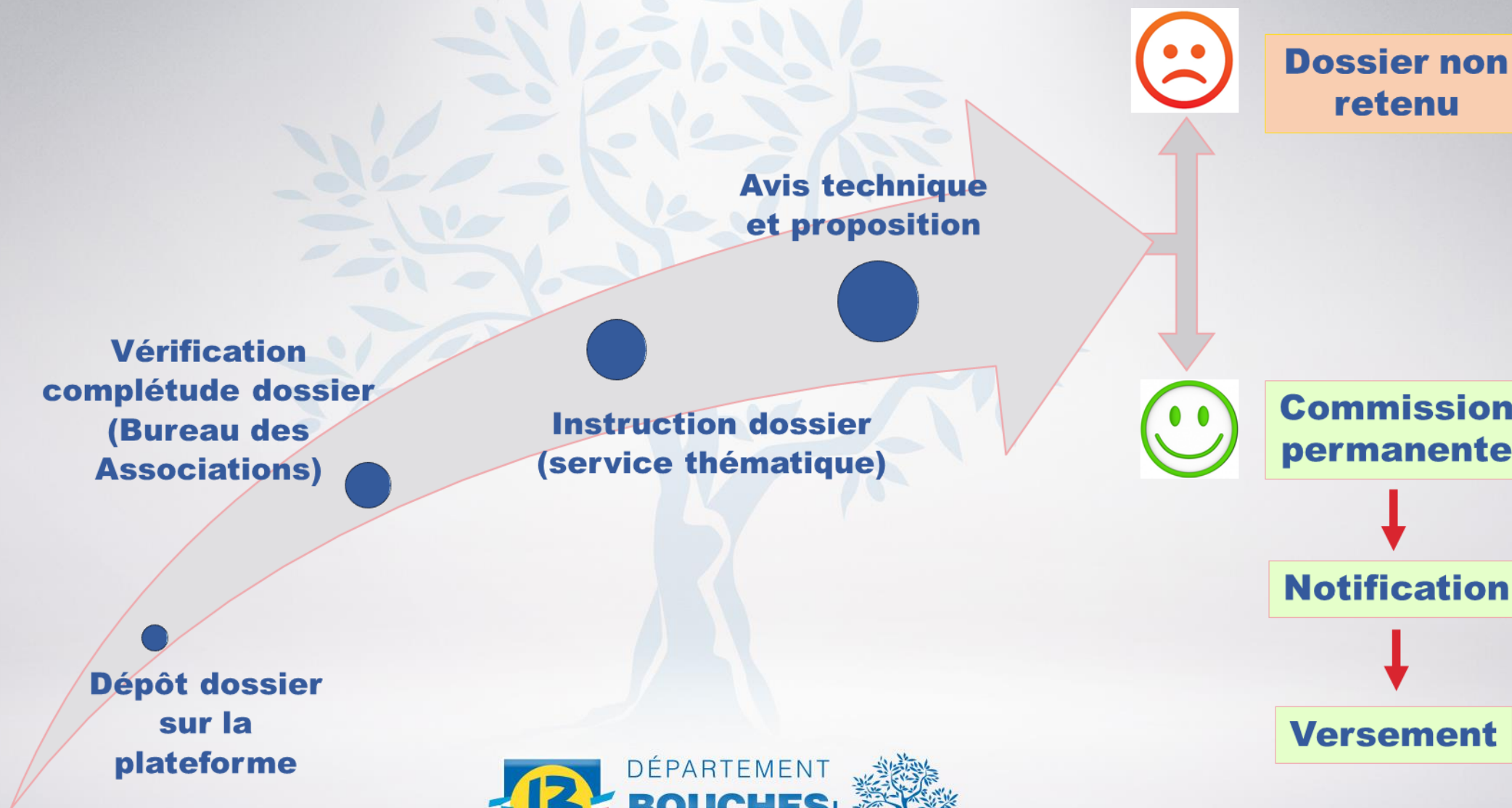
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Déposer tôt

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Possibilité de fournir les comptes annuels et le rapport d'activité (validés en AG) qui relèvent de l'année N-2.
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les étapes du dépôt de dossier

- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification IBAN Documents Administratifs Renseignements Détails Contacts

Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 

(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Documents ressources


Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 **Asso-TAG-001439**

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)


 17/07/2023

 17/07/2023


Demandé : 1 € 




DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 **BA-090995**


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 **BA-090723**


C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles etc...

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « Bureau des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer un dossier »

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

René JEDEMANDE
Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne




ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités

21/09/2023
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

Nombre de résultats : 2

Afficher 5 Trier par Aide

Colis de Noël pour les associations du Bel Âge Associations	COL Type de Bénéficiaire: 	
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Associations 28 DOSSIER(S) EN COURS	BA Type de Bénéficiaire: 	

Avis de situation SIREN (indiquant le numéro SIRET)

Dans votre Dossier :

Attestation de conformité (modèle disponible dans votre rubrique « Documents ressources » sur la plateforme après vous être connecté)


RIB libellé au nom de l'Association


Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier

Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

PIÈCES MODÈLES ET/OU RÈGLEMENT COMPLET ET/OU FORMULAIRES SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES

Mes démarches en ligne

 DÉPOSER UN DOSSIER

 SUIVRE MES DOSSIERS

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Cloche rouge = en attente de complétude

Suivre un dossier

Cliquer sur « Suivre mes dossiers »



Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090723

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

01/06/2023
07/06/2023

Demandé : 2 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 3 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090654

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 1 000 €



État de mes dossiers

Actualités



14/04/2023

Dates de dépôt des dossiers relatifs aux colis de Noel 2023

Calendrier dépôt de dossiers de demandes de colis de Noel 2023

VOIR PLUS


Contacter son agent instructeur


1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE  SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



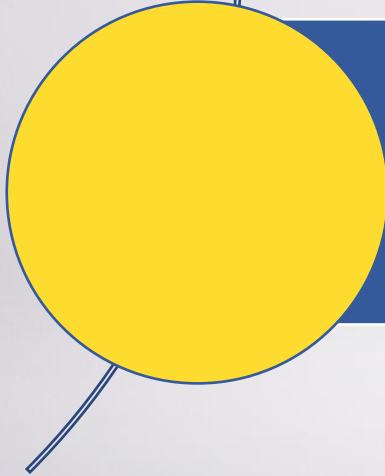
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Nouvelles pièces obligatoires en 2024



Fournir la liste du Conseil d'Administration dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.



Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées dans l'onglet « Eléments justificatifs ».



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Assistance demande de subvention

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Formuler une demande écrite : <http://dpt13.fr/subv>

Demander à être rappelé : <http://dpt13.fr/rappel>

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

LE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION PAS A PAS

Le tuto : <https://www.departement13.fr/subventions/>

Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



Points de vigilance

RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (N-2 max).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG. Il s'agit d'un document à part entière (N-2 max).

Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.



Ordre départemental des bénévoles

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- **OR, 20 ans ou plus de bénévolat**
- **ARGENT, 10 ans ou plus**
- **BRONZE, 5 ans et plus.**

Depuis 2022, 285 bénévoles ont été sélectionnés pour recevoir cette distinction.

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association
demandez un dossier de candidature par mail à
odb@departement13.fr**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Service départemental pour les personnes handicapées

S.D.P.H.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

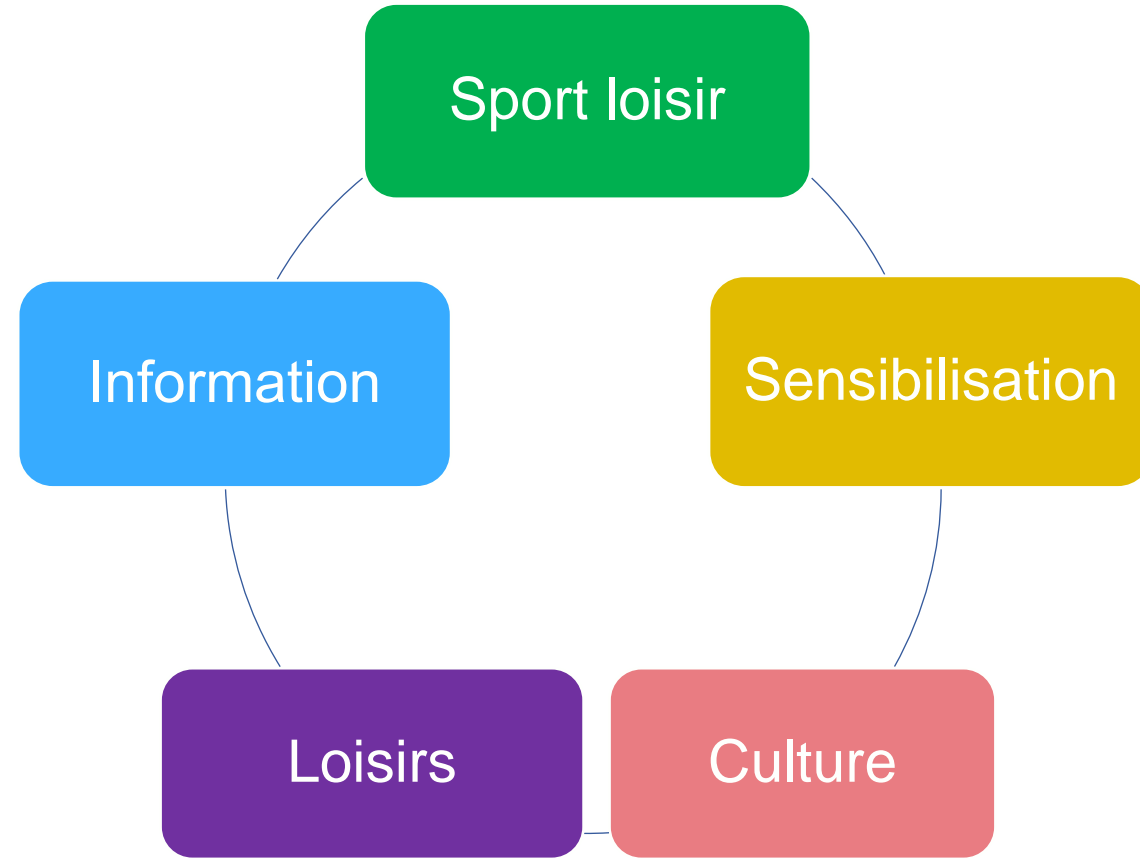


Les actions du SDPH s'inscrivent dans le cadre de la politique volontariste engagée par la collectivité en faveur des personnes en situation de handicap.

Le service a pour missions de développer, en partenariat avec le tissu associatif du Département, la sensibilisation et l'offre d'accompagnement au quotidien des personnes et des familles confrontées au handicap.

Il soutient également les initiatives favorisant l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture et veille au maintien à domicile par le biais d'un dispositif adaptation au logement / aide technique.

Secteurs d'intervention



Nature des soutiens

Exclusion : Achat de véhicules

Fonctionnement général

- Frais fixes : loyer, achat de petites fournitures, encadrement des activités...

Projet spécifique

- Frais inhérents à une action spécifique ou un projet ponctuel

Equipement

- Achat de biens durables, de matériel spécifique, adaptations accessibilité

Appréciation des demandes

- L'évaluation d'un dossier tient compte des orientations de la politique publique engagée en matière de handicap ;
- L'accessibilité globale de l'activité représente un critère important : coût à charge de l'utilisateur, besoin en matériel spécifique, qualité de l'encadrement (nombre-qualification), maillage territorial ;
- L'attention est portée sur l'intérêt du projet, sa pertinence, son caractère innovant, le coût de l'activité, la fréquence...;

Éléments devant figurer dans la demande :

- Nombre d'adhérents, de licenciés, montant de la cotisation annuelle, nombre de bénévoles, nombre de salariés (CDI, CDD, vacataires...);
- Nombre de bénéficiaires (en situation de handicap/valide), coût de l'activité, le nombre d'encadrants, leur qualité (bénévoles ou salariés);
- Fréquence des activités, des rencontres, des sorties...;
- Rapport d'activité détaillant les actions menées sur l'année écoulée ;
- Compte de résultat, synthèse des charges et produits de l'association ;
- Bilan financier montrant de ce que l'association possède et ce qu'elle doit ;
- BP équilibré et programme global d'activité détaillant les actions qui seront menées pour l'année à venir ;
- De façon générale, tous les éléments informatifs permettant d'apprécier au mieux l'activité de votre structure associative.

Contacts SDPH

Téléphone : 04 13 31 27 85 – 04 13 31 27 76 – 04 13 31 27 75

Messagerie : sdph@departement13.fr



CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

PRESENTATION

CDOS 13



CDOS

**BOUCHES
DU - RHÔNE**

Comité Départemental Olympique et Sportif des Bouches-du-Rhône

65 Comités départementaux

4400 clubs

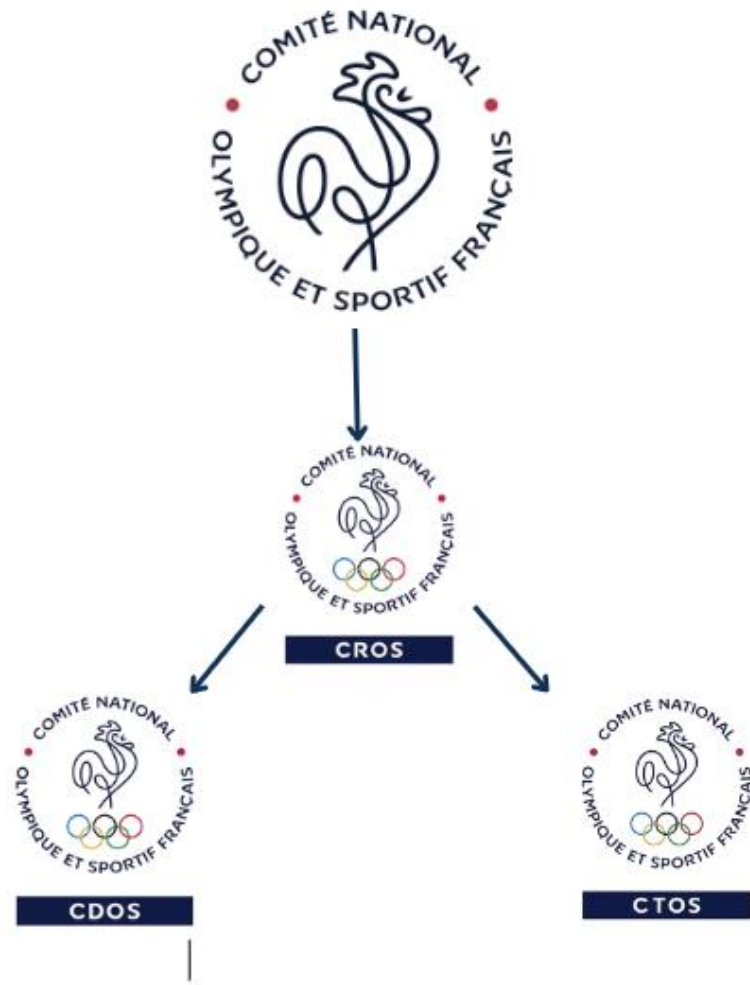
450 000 licenciés sportifs

L'intermédiaire entre les comités
départementaux, les clubs, les
institutions publiques et les
collectivités territoriales



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU · RHÔNE**









CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

CDOS 13

Moyens humains :

- Un Conseil d'Administration de 19 membres
 - Des membres bénévoles coopérants
 - 7 salariés ETP
- Jusqu'à 4 alternants/stagiaires par saison



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Organigramme élu.e.s



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





Dominique ABADIE,
Président



Chantal GAMBI
Trésorière
générale



Francis FARINA
Secrétaire général



Jean-Marc VILLANUEVA
Vice-Président « Sport &
Politiques publiques



Michaël GALLET
Vice-Président délégué
« Sport & Education
Et Citoyenneté »



Alexandre CARIBONE
Vice-Président délégué
« Sport Et
Professionnalisation »



Sylvaine JANNEZ
Vice-Présidente
déléguée « Sport
Et Bien-Etre »



Yves TESORIERE
« Communication et
promotion du sport »



Nathalie HUET
« Réseaux Comité
et Municipalité »



Hervé LIBERMAN
Président du CROS



Bernard CALLIER



Frédéric FIELDS



Thierry HENNY



Michèle BOURD



Jean-Pierre
SIMON

Marianne CLARTE

Thierry BLANC

Clubs Alpins et de Montagne

UNSS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





Notre organisation



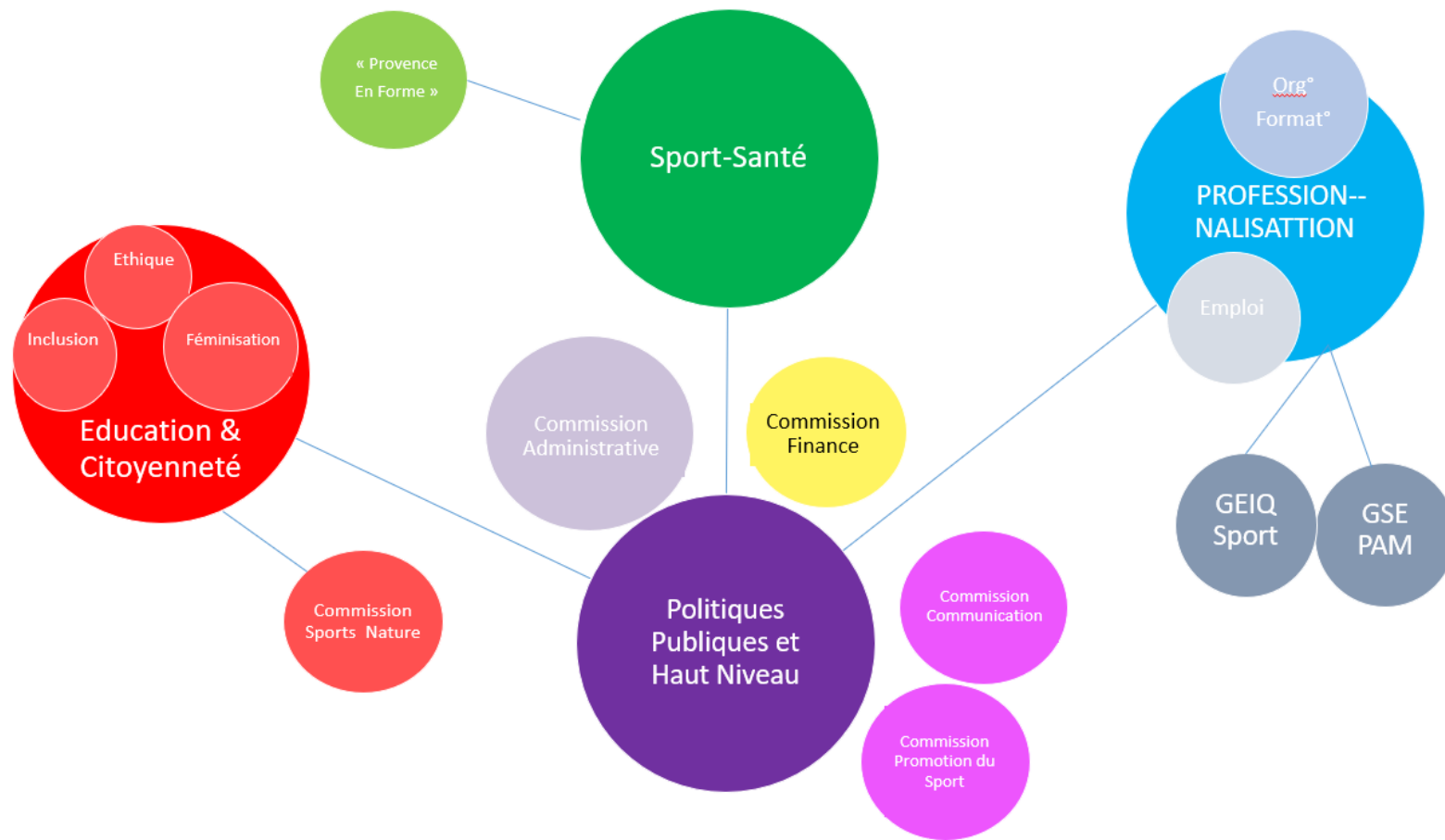
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Parasport: Impact 2024



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Parasport / Impact 2024

Constats :

- grande difficulté pour les personnes en situation de handicap de pratiquer la discipline sportive de leur choix
- grande difficulté d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs fédérés

→ Volonté du CDOS 13 d'utiliser le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité en développant la pratique sportive des PSH et de lutter contre les stéréotypes et les discriminations

→ Inclure une mixité sportive entre les PSH et les personnes valides



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU - RHÔNE**

Parasport / Impact 2024

Plan d'action :

- concertation des acteurs œuvrant sur cette thématique
- sensibilisation du grand public et du mouvement sportif
- organisation de temps d'information et de formations pour les dirigeants et éducateurs
- promotion des actions sport et handicap sur le territoire
- organisation de journées « mixité »



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU - RHÔNE**

Parasport / Impact 2024

Moyens :

- Création d'une Commission dédiée regroupant les Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté, le Référent Régional du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- participation du CDOS aux réunions de la Commission de Labellisation Sport et Handicap du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU · RHÔNE**





CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Parasport / Impact 2024

Si intéressé pour trouver un club en vue de pratiquer une activité physique et sportive, et pour toute question sur ce sujet :

Margaux INIZAN

Agent de Développement

margauxinizan@franceolympique.com

Michaël GALLET

Vice-Président Délégué Sport Education et Citoyenneté

michaelgallet@franceolympique.com



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



La Maison Départementale des Aidants



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES AIDANTS**

Qu'est-ce qu'un aidant ?



• **Aidant - Aidante** : personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre **non professionnel**, pour accomplir tout ou partie **des actes ou des activités** de la vie quotidienne **d'une personne en perte d'autonomie**, du fait de **l'âge**, de la **maladie** ou d'un **handicap**.

(L'article 51 de la loi du 28 décembre 2015 est relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)



Qui sont les aidants naturels et familiaux ?

La France compte **8,3 millions d'aidants** dont 4,3 millions pour les personnes âgées.

53 % sont des femmes

57 % sont des conjoints

17 % sont des membres de la famille

Une Journée Nationale des aidants depuis 2010 :
le 06 octobre.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Une politique publique à part entière

- Rompre l'isolement des proches aidants ;
- Ouvrir de nouveaux droits sociaux et faciliter les démarches administratives ; Epauler les jeunes aidants;
- Permettre aux aidants de concilier vie professionnelle et vie personnelle ; Accroître et diversifier les solutions de répit ;
- Agir pour la santé des proches aidants ;



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Un engagement du Conseil Départemental 13

Le Département des Bouches-du-Rhône s'est saisi de cette prérogative à travers :

• Les Etats généraux de Provence 2015
• Le schéma départemental 2017-2022
• Le plan HandiProvence 2025

• Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Nos Missions



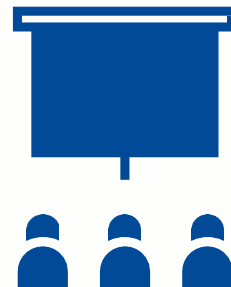
- Assurer un accueil physique et une permanence téléphonique compatibles avec l'emploi du temps des aidants ayant une activité professionnelle ;



- Être un lieu ressource en termes d'information, de droits et d'accès aux différents dispositifs relevant de la compétence du Département et de la MDPH ;



- Être un lieu de pair-aidance c'est-à-dire un espace d'échange et de solidarité entre pairs ;
- Proposer des activités de bien être (organisation d'activités de socio-esthétique, de sophrologie...) ;



- Devenir à terme un centre d'expertise proposant des formations à destination des aidants.

Les objectifs de la

- Offrir aux aidants un lieu d'écoute, d'informations et de répit pour les soutenir dans leur quotidien.

Etre accessible à tous les aidants du Département



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Des agents du Département et des permanences tenues par des associations

Une équipe pluridisciplinaire d'agents du Département (Agents d'accueil, Assistantes sociales, infirmière)

Formations et groupes de paroles

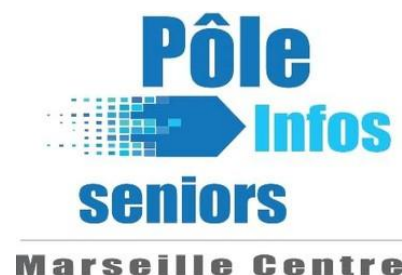
Divers ateliers et moments conviviaux pour lutter contre l'isolement des aidants

Des permanences assurées par différentes associations

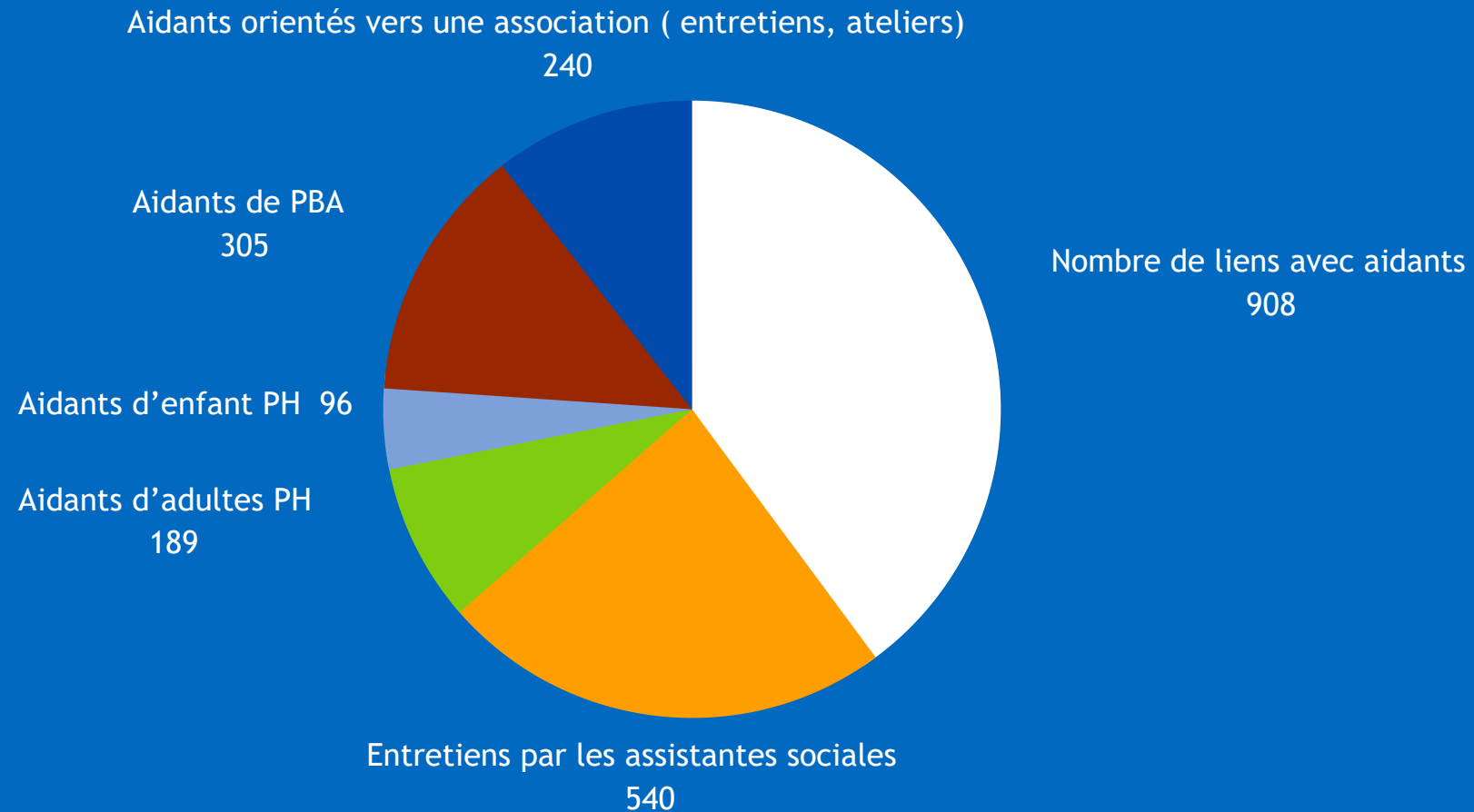
Prise en charge direct sociale est administrative

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTENAIRES

*Au départ 10 associations ont répondu l'appel à manifestation d'intérêt.
Aujourd'hui 17 associations sont en convention avec la MDAID.*



Chiffres depuis l'ouverture :



PROJET À VENIR



SOUTIENS

SOUTENIR LES
JEUNES
AIDANTS



ECHANGE

SAMEDIS
THÉMATIQUES
TOUT LES
2
MOIS



DIVERSIFIER

ÊTRE
PRÉSENT À
DES
FORUMS ET
MANIFESTATIONS



DEVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT DE
NOTRE
COMMUNICATION ET
DE NOTRE
IMAGE



INTERVENTIONS

INTERVENTIONS
SUR
DIFFÉRENTES
COMMUNES



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**





Renseignements pratiques

- 15, place de la Joliette – 13002 MARSEILLE
- Du lundi au vendredi de 09 h 30 à 17 h 00 sans interruption
- Le samedi de 08 h 30 à 12 h 30
- Téléphone : 04.13.31.40.00
- Mail : infos.maison.des.aidants.@departement13.fr

Direction personnes handicapées personnes du bel âge DPHPBA



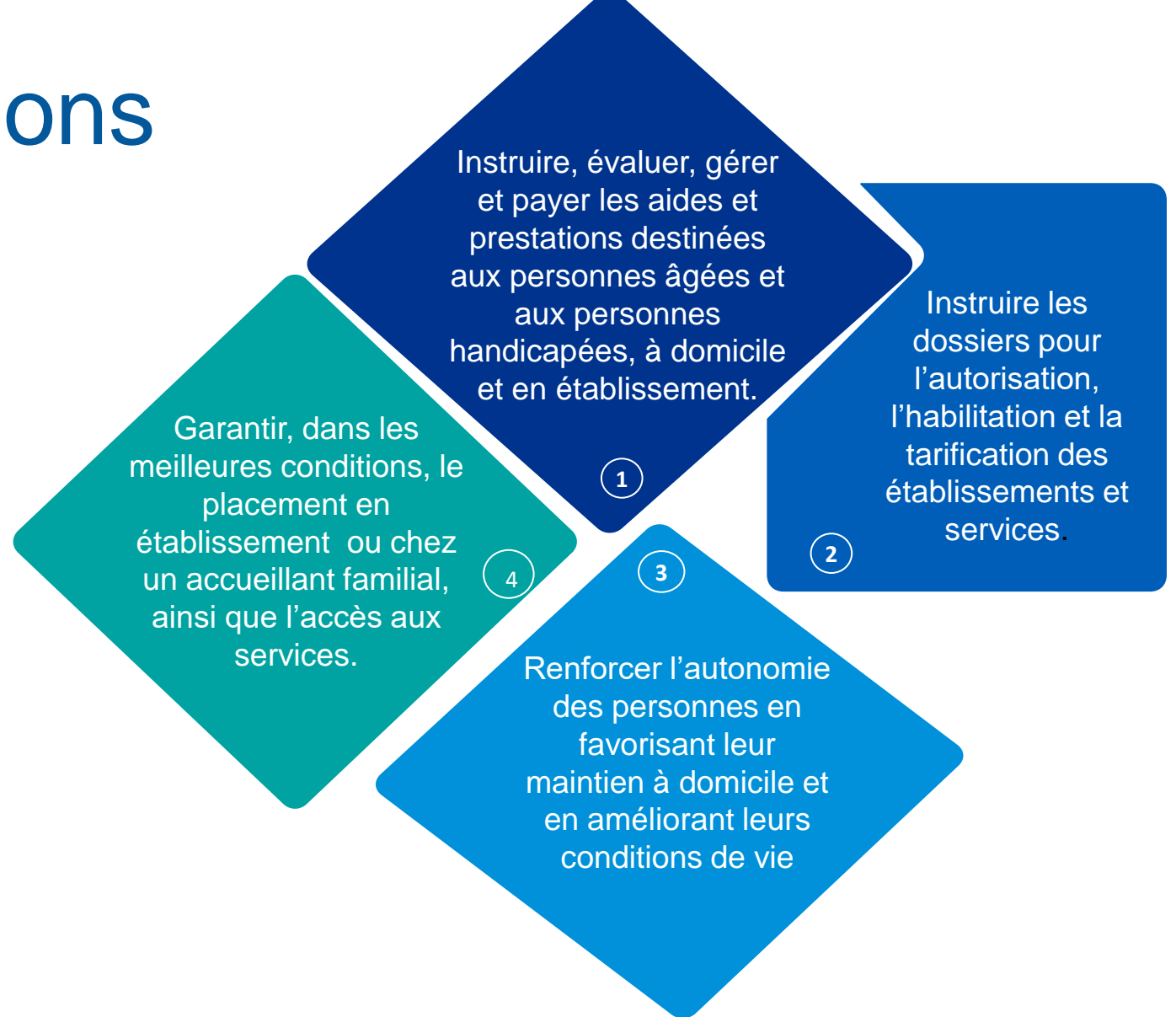
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Principales missions

La Direction PHPBA est organisée en deux Directions adjointes :

- **La Direction adjointe chargée de la gestion des Etablissements et Services**
- **La Direction adjointe chargée de la gestion Administrative et Financière des Aides**



LA CONFERENCE DES FINANCEURS

De la prévention de la perte
d'autonomie



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Un dispositif issu de la loi ASV

- Le constat : beaucoup d'acteurs sont engagés dans des actions de prévention de la perte d'autonomie, toutefois, l'objectif de faire monter en puissance les politiques de prévention suppose de définir des stratégies locales mieux coordonnées, à la fois dans leur cible, dans leur contenu et dans leur déploiement territorial.
- La réponse : instaurée par les articles 3 à 5 de la loi ASV, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est **un cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie partagée**. Par une coordination des financements, elle permet le développement des politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Rôle de la CFPPA

Instance collégiale présidée dans les Bouches du Rhône par le Département et vice-présidée par l'ARS, elle doit permettre la mise en place d'une **politique globale et cohérente de la prévention de la perte d'autonomie**, sur la base d'un **diagnostic** et d'un **programme coordonné** établi pour la période 2017 – 2022.

Cette instance départementale a vocation à :

être un lieu de coordination institutionnelle au bénéfice du développement de la politique de prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire

rendre accessible aux usagers l'information sur les dispositifs existants,

construire un plan d'action opérationnel en faveur de l'amélioration de l'offre de service à destination des personnes âgées.

Les membres de droit de la Conférence

Les Conseils départementaux, les agences régionales de santé, des représentants des **régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie**, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) *via* ses délégations locales, **des fédérations des institutions de retraite complémentaire** et des organismes régis par le Code de la mutualité.



Qu'est qu'une action de prévention ?

La prévention, telle qu'entendue par la conférence des financeurs des Bouches du Rhône, vise à **soutenir des actions qui, par anticipation, concourent à éviter, limiter ou retarder les risques de perte d'autonomie.**

Ces interventions doivent veiller à la **préservation de la santé globale de la personne** par une approche centrée sur le **bien-être** et la **qualité de vie**, en s'appuyant aussi bien sur des **déterminants physiques, psychiques que sociaux**, permettant à chacune et chacun de disposer des moyens dont il a besoin pour préserver son capital santé.

Ainsi, l'action préventive peut prendre la forme d'un repérage de situations de fragilité, d'une démarche de sensibilisation mais aussi d'une activité visant à susciter la participation de l'utilisateur.

Le périmètre de la CFPPA



Contexte départemental

Un vieillissement de la population des Bouches-du-Rhône

- ✓ 536 228 personnes âgées de plus de 60 ans. Une augmentation de 1,77% / an depuis 2012
- ✓ Une estimation à 810 000 personnes âgées de plus de 60 ans en 2040
- ✓ 90% des personnes âgées de plus de 60 ans résident au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence
- ✓ Pour autant le vieillissement de la population est plus marqué dans les autres territoires du département, notamment dans les communes de moins de 8 000 habitants

Sélection des porteurs

Le projet doit être pertinent, c'est-à-dire que les objectifs de l'action doivent répondre à un besoin identifié.

L'action doit être accessible, c'est-à-dire que les modalités de l'action permettent ou facilitent l'accès à l'action par les participants

La structure et les intervenants porteurs du projet doivent être compétents, c'est-à-dire qu'ils ont une connaissance suffisante de la problématique et du public visé pour agir.

Le projet doit être efficient, c'est-à-dire que le rapport entre les moyens et les réalisations doit être raisonnable

ORGANISATION / FONCTIONNEMENT DE LA CFPPA

- Réception et pré évaluation par la chargée de mission du département des dossiers reçus.
- Le Comité technique réalise un travail collaboratif sur tous les documents, examens des dossiers en présentiel et se prononcent sur chaque projets en prenant compte leur expérience de terrain.
- La séance plénière : elle a un rôle décisionnel, c'est elle qui valide les documents proposés par le comité technique, prend les décisions sur les dossiers litigieux, propose de nouveaux axes de travail et nouvelles priorités si besoin.

Exemple de thématiques d'actions

- Préparer le passage à la retraite,
 - Garantir le capital autonomie,
 - Favoriser le bien vieillir, favoriser le bien-être et l'estime de soi (risques domestiques, prévention des chutes, risques suicidaires, activités physiques, nutrition, sommeil, etc.)
 - Prévenir les pertes d'autonomie évitables
 - Préserver la santé
 - Lutter contre l'isolement, Préserver le lien social, Agir sur la vie sociale et culturelle
 - Accompagner vers la transition au numérique
 - Sensibiliser autour de la sécurité routière
 - Favoriser la mobilité

Bilan CNSA 2021

NOMENCLATURE	TOTAL BENEFICIAIRES	NOMBRE ACTIONS FINANCEES	MONTANT FINAL
1- Santé / Bien vieillir	8 941	43	715 382 €
Nutrition	564	16	69 764 €
Mémoire	1 769	9	94 613 €
Santé bucco dentaire	667	2	54 824 €
Activité physique / atelier équilibre / prévention des chutes	4 877	9	460 563 €
Bien être et estime de soi	1 064	7	35 618 €
2- Lien social	4 729	7	149 800 €
3- Usage du numérique	1 425	12	58 350 €

suite...

NOMENCLATURE	TOTAL BENEFCIAIRES	NOMBRE ACTIONS FINANCEES	MONTANT FINANCIER GLOBAL
3 - Prévention santé soutien aux aidants	340	52	136 917 €
4 - Autres actions collectives	754	17	236 297 €
Sécurité routière	194	2	49 098 €
Accès aux droits	238	2	37 490 €
Autres	322	13	149 709 €
TOTAL	16 189	131	1 296 746 €

CONTACT

Conferencedesfinanceurs@departement13.fr

Tél : 04 13 31 63 65

4 Quai d'Arenc – CS70095 - 13304 Marseille Cedex 02

Direction des Personnes en situation de Handicap et des Personnes du Bel Age

DPHPBA



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

